

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Décret n° 2010-505 du 14 juin 2014 approuvant les modifications des statuts des sociétés AREVA et AREVA NC

NOR : EFIT1312873D

Publics concernés : actionnaires et salariés d'AREVA et d'AREVA NC.

Objet : statuts d'AREVA et d'AREVA NC.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le présent décret est pris en application des articles 2 et 4 du décret n° 83-1116 du 21 décembre 1983 relatif à la société des participations du CEA (AREVA), disposant respectivement que les modifications apportées aux statuts d'AREVA SA et d'AREVA NC sont approuvées par décret.

Le décret approuve les différentes modifications de l'article 4 des statuts d'AREVA et d'AREVA NC, qui ont pour objet le transfert des sièges sociaux d'AREVA et d'AREVA NC.

Références : le présent décret peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de commerce, notamment le chapitre V du titre II de son livre II ;

Vu le décret n° 83-1116 du 21 décembre 1983 modifié relatif à la société des participations du CEA (AREVA) ;

Vu la douzième résolution adoptée par l'assemblée générale de la société AREVA en date du 7 mai 2013 ;

Vu la cinquième résolution adoptée par l'assemblée générale de la société AREVA NC en date du 16 avril 2013,

Décrète :

Art. 1^{er}. – Les modifications apportées à l'article 4 des statuts d'AREVA résultant de la douzième résolution de l'assemblée générale du 7 mai 2013 sont approuvées.

Art. 2. – Les modifications apportées à l'article 4 des statuts d'AREVA NC résultant de la cinquième résolution de l'assemblée générale du 16 avril 2013 sont approuvées.

Art. 3. – Le ministre de l'économie et des finances et le ministre du redressement productif sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 juin 2014.

JEAN-MARC AYRAULT

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'économie et des finances,

PIERRE MOSCOVICI

Le ministre du redressement productif,
ARNAUD MONTEBOURG